

La Confédération paysanne demande un moratoire sur la méthanisation

Durée de lecture : 2 minutes

13 janvier 2021



Pensée à l'origine comme un complément de revenus pour les paysans, comme une énergie renouvelable et comme la possibilité de s'affranchir des engrais de synthèse, la méthanisation pose aujourd'hui de sérieuses questions. La Confédération paysanne a donc demandé l'instauration d'un moratoire sur les projets de développement de ces installations.

Le syndicat explique que de nombreux problèmes ont été mis en évidence : renchérissement du foncier, investissements importants sur les fermes qui risquent de figer les systèmes, concurrence entre cultures alimentaire et énergétique, [gestion des digestats](#) et risques accidentels sanitaires et environnementaux, notamment au cours des phases d'exploitation et de maintenance.

Pour la Confédération paysanne, trop de végétaux qui ne sont pas des déchets alimentent les méthaniseurs, au détriment de la souveraineté alimentaire et de la solidarité entre paysans.

Le plafond de 15 % de cultures dites principales est beaucoup trop élevé pour permettre d'éviter des accaparements de terres massifs, d'autant plus avec des contrôles insuffisants. Le syndicat souhaite ne pas reproduire les erreurs commises avec les agrocarburants qui ont entraîné une spéculation sur les denrées alimentaires et un changement désastreux d'affectation des sols.

Certains gros méthaniseurs illustrent les dangers du développement industriel de la méthanisation, qui apparaît comme une nouvelle [dérive du système productiviste agricole](#). D'autant que même à petite échelle, [la méthanisation suscite des débats](#). Enfin, la méthanisation risquerait d'accélérer [la concentration des fermes](#).

Alors que le gouvernement s'apprête à intensifier son développement, via la programmation pluriannuelle de l'énergie, la Confédération paysanne estime qu'il est urgent de réaliser un premier bilan de la méthanisation en France par des évaluations sur le terrain et une Analyse de cycle de vie (ACV) complète, prenant en compte l'ensemble des impacts environnementaux.

- **Source** : La Confédération paysanne
- **Photo** : Une unité de méthanisation des effluents d'élevage à Mayrac, dans le Lot. CC BY-SA 4.0 - [GrandBout/Wikimedia Commons](#)